

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42262

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces réformes veillent à prendre en compte l'impératif écologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Réformer les retraites, c'est se projeter dans le temps long. Or, l'horizon de notre époque est le dérèglement climatique et la menace sur la survie de tous les humains, car il n'y a qu'un seul écosystème compatible avec la vie humaine. Face au défi climatique, la planification écologique que nous proposons permettrait d'engager la bifurcation de notre modèle et de créer plus d'un million d'emplois.

Nous proposons que chaque mobilisation civile d'un-e citoyen-ne pour nécessité environnementale donne accès à des trimestres supplémentaires permettant de partir plus tôt en retraite.